

**DÉLIBÉRATION N° CB 06.01 DU 7 AVRIL 2006**

---

**relative à l'approbation du procès-verbal  
de la réunion du Comité de bassin du 1<sup>er</sup> décembre 2005**

---

Le Comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2005, sous réserve des modifications ci-annexées.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence,

**Guy FRADIN**

Le Président  
du Comité de bassin,

**André SANTINI**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CB 06.01 DU 7 AVRIL 2006  
RELATIVE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE BASSIN DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2005

---

- P. 8, dernière ligne : il y a lieu d'ajouter... "va les analyser **et les considérer comme importantes ou non**".
- P. 9, 2<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer "la gestion de l'inconnu et des risques émergents est parfois un indicateur..." par "**pour** la gestion de l'inconnu et des risques émergents, **la qualité de l'environnement** est parfois un indicateur..."
- P.9, 3<sup>ème</sup> paragraphe : il y a lieu d'ajouter "de ce que feraient **d'autres agences** ou des organismes publics de recherche... "
- P. 14, avant dernier paragraphe, il y a lieu de substituer le terme "auprès" par le terme "en substitution".